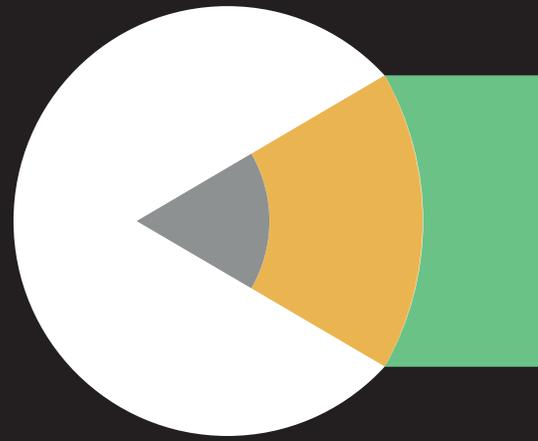


Élections municipales



Pour voter, une personne doit :

- Être une électrice ou un électeur de la municipalité;
- Être inscrite sur la liste électorale;
- Avoir en main l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie ;
- Permis de conduire ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

